



Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2021/2036(INI)
Procédure terminée	
Renforcer la démocratie ainsi que la liberté et le pluralisme des médias dans l'UE: l'utilisation abusive d'actions au titre du droit civil et pénal pour réduire les journalistes, les ONG et la société civile au silence	
Sujet	
1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte	
3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CULT Culture et éducation (Commission associée)	 FOURLAS Loucas	02/02/2021
Commission européenne	DG de la Commission Migration et affaires intérieures	Commissaire JOHANSSON Ylva	

Evénements clés			
29/04/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/04/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
29/04/2021	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
14/10/2021	Vote en commission		
27/10/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0292/2021	Résumé
10/11/2021	Débat en plénière		
11/11/2021	Décision du Parlement	T9-0451/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2036(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54; Règlement du Parlement EP 58; Règlement du Parlement EP 57
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ03/9/05857

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE693.861	14/06/2021	EP	
Avis de la commission	CULT	PE692.841	07/09/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0292/2021	27/10/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0451/2021	11/11/2021	EP	Résumé

Renforcer la démocratie ainsi que la liberté et le pluralisme des médias dans l'UE: l'utilisation abusive d'actions au titre du droit civil et pénal pour réduire les journalistes, les ONG et la société civile au silence

La commission des affaires juridiques et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ont adopté le rapport de Roberta METSOLA (PPE, MT) et Tiemo WÖLKEN (S&D, DE) sur le renforcement de la démocratie, de la liberté des médias et du pluralisme dans l'UE : l'utilisation indue d'actions au civil et au pénal pour faire taire les journalistes, les ONG et la société civile.

Les députés ont souligné que les poursuites stratégiques contre la participation du public (SLAPP) ou «poursuites-bâillons», intentées pour faire taire et intimider les médias et les journalistes indépendants sont vexatoires, qu'elles constituent une attaque directe contre l'exercice des droits et libertés fondamentaux et qu'elles visent à réduire au silence la diversité de la pensée et de l'opinion publique critique, notamment par l'autocensure journalistique. Ils considèrent que les poursuites-bâillons sont particulièrement inquiétantes si elles sont financées directement ou indirectement par les budgets de l'État et si elles sont combinées à d'autres mesures étatiques indirectes et directes contre les médias indépendants, le journalisme indépendant et la société civile.

Situation actuelle dans l'UE

Le rapport souligne que les poursuites-bâillons sont souvent sans fondement, frivoles ou fondées sur des allégations exagérées et souvent abusives. Elles exercent une pression psychologique sur les personnes qu'elles visent ou drainent leurs ressources financières dans le but ultime de les faire chanter et de les contraindre au silence par le biais de la procédure judiciaire elle-même. Les députés ont déclaré que tous les États membres n'ont pas de législation sur les garanties minimales qui protègent les personnes contre le risque de devenir des cibles de telles poursuites et garantissent que leurs droits fondamentaux sont respectés dans toutes les juridictions des États membres. La Commission et les États membres sont invités à élaborer un cadre juridique ambitieux, solide et complet dans sa future «loi sur la liberté des médias».

Les SLAPPs au niveau mondial

Le rapport regrette qu'aucun État membre n'ait jusqu'à présent adopté une législation ciblée pour assurer une protection contre les poursuites-bâillons. Il note cependant que la législation anti-SLAPP est particulièrement bien développée dans certains États des États-Unis et du Canada ainsi qu'en Australie. Il a encouragé la Commission à analyser les meilleures pratiques anti-SLAPP actuellement appliquées en dehors de l'UE, qui pourraient constituer une source d'inspiration précieuse pour les mesures législatives et non législatives de l'Union en la matière. Les députés ont souligné l'importance d'une approche commune de l'Union s'engageant à adopter la législation et les meilleures pratiques les plus ambitieuses actuellement en vigueur pour décourager l'utilisation des SLAPP dans l'Union.

Nécessité d'une action législative

Les députés sont d'accord avec les nombreuses organisations de la société civile - universitaires, juristes et victimes - qui soulignent la nécessité d'une action législative contre le problème croissant des SLAPP.

La Commission est invitée à présenter des propositions pour :

- une législation contraignante de l'Union sur des garanties communes et efficaces pour les victimes de SLAPP dans toute l'Union, y compris par le biais d'une directive établissant des normes minimales de protection contre les SLAPP;
- une législation établissant des garanties communes pour les personnes qui enquêtent et font des rapports sur ces questions d'intérêt public ou les exposent d'une autre manière;
- des mesures pour traiter les cas de SLAPP, telles que des règles de révocation anticipée des SLAPP et autres actions en justice ayant pour but d'empêcher la participation du public, qui devraient inclure des sanctions appropriées telles que des sanctions civiles ou des amendes administratives, la prise en compte des motifs abusifs même si la poursuite ou l'action n'est pas rejetée, et les coûts et les dommages subis par la victime (économiques, réputationnels, psychologiques ou autres).

La Commission est également invitée à sensibiliser les juges et les procureurs de l'UE aux SLAPP.

Mesures non contraignantes possibles

Les députés ont souligné le besoin urgent d'un fonds solide pour soutenir les victimes de SLAPP et les organisations qui les soutiennent, à condition que les fonds soient directement utilisés pour les frais de justice ou la fourniture d'une aide juridique et d'un soutien psychologique.

Complémentarité avec d'autres instruments et politiques

Le rapport considère que les nouvelles mesures législatives et non législatives anti-SLAPP devraient compléter d'autres instruments et politiques de l'UE ; il se félicite de la stratégie de l'Union pour lutter contre la criminalité organisée 2021-2025.

Renforcer la démocratie ainsi que la liberté et le pluralisme des médias dans l'UE: l'utilisation

abusives d'actions au titre du droit civil et pénal pour réduire les journalistes, les ONG et la société civile au silence

Le Parlement européen a adopté par 444 voix pour, 48 contre et 75 abstentions, une résolution sur le renforcement de la démocratie, de la liberté des médias et du pluralisme dans l'UE : l'utilisation indue d'actions au civil et au pénal pour faire taire les journalistes, les ONG et la société civile.

Violation des droits et libertés fondamentaux

Ces dernières années, les journalistes et autres acteurs des médias en Europe et à l'étranger font l'objet d'un nombre croissant de menaces, d'agressions physiques et d'assassinats en raison de leur travail, en particulier lorsque celui-ci porte sur l'abus de pouvoir, la corruption, les violations des droits fondamentaux et les activités criminelles.

Rappelant que le journalisme indépendant, impartial, professionnel et responsable, ainsi que l'accès à une information pluraliste constituent des piliers essentiels de la démocratie, les députés ont souligné que les poursuites stratégiques contre la participation du public (SLAPP) ou «poursuites-bâillons», intentées pour faire taire et intimider les médias et les journalistes indépendants sont vexatoires. Elles constituent une attaque directe contre l'exercice des droits et libertés fondamentaux et visent à réduire au silence la diversité de la pensée et de l'opinion publique critique, notamment par l'autocensure journalistique.

Le Parlement a affirmé que ces poursuites sont particulièrement inquiétantes si elles sont financées directement ou indirectement par les budgets de l'État et si elles sont combinées à d'autres mesures étatiques indirectes et directes contre les médias indépendants, le journalisme indépendant et la société civile.

Effets sur le marché intérieur et sur les systèmes judiciaires

La résolution insiste sur le fait que des mesures de protection contre les poursuites-bâillons sont essentielles pour faire échec à la menace que cette pratique abusive fait peser sur la mise en application du droit et des politiques de l'Union. Ces poursuites non seulement portent atteinte au droit à un accès effectif à la justice des victimes, et partant à l'état de droit, mais constituent aussi une utilisation abusive des systèmes judiciaires et des cadres juridiques des États membres.

Les députés ont également souligné l'importance d'adopter des normes européennes communes et une approche coordonnée pour traiter les discours de haine, en particulier dans l'environnement en ligne, les femmes journalistes étant plus souvent victimes de violences et de harcèlement sexuels.

Situation actuelle dans l'UE

Les plaideurs qui recourent à des poursuites-bâillons usent et abusent principalement des lois pénales sur la diffamation, des actions civiles en diffamation, des poursuites pour la protection de leur réputation ou fondées sur les droits de propriété intellectuelle comme le droit d'auteur. Ces poursuites se caractérisent souvent par un déséquilibre du rapport de force entre le demandeur et le défendeur, notamment du fait des demandes de dommages et intérêts d'un montant imprévisible dans des affaires telles que la diffamation.

Les députés ont rappelé que tous les États membres n'ont pas de législation sur les garanties minimales qui protègent les personnes contre le risque de devenir des cibles de telles poursuites et garantissent que leurs droits fondamentaux sont respectés dans toutes les juridictions des États membres. La Commission et les États membres sont invités à assurer la transparence de la propriété des médias et à élaborer un cadre juridique ambitieux, solide et complet dans sa future «loi sur la liberté des médias».

La Commission est invitée à analyser les bonnes pratiques en matière de lutte contre les poursuites-bâillons appliquées actuellement dans certains États des États-Unis, au Canada et en Australie, lesquelles pourraient constituer une source d'inspiration pour l'adoption de mesures à l'échelle de l'Union.

Nécessité d'une action législative

Les députés sont d'accord avec les nombreuses organisations de la société civile - universitaires, juristes et victimes - qui soulignent la nécessité d'une action législative contre le problème croissant des SLAPP.

La Commission est invitée à présenter :

- des propositions de législation contraignante de l'Union sur des garanties communes et efficaces pour les victimes de poursuites-bâillons dans toute l'Union, y compris au moyen d'une directive fixant des normes minimales de protection contre de telles poursuites, dans le respect des droits et des principes consacrés par la charte;
- des mesures législatives permettant la dénonciation de faits de corruption et de traiter les poursuites qui visent à empêcher la réalisation d'enquêtes et la communication d'informations sur les violations du droit de l'Union;
- des mesures pour traiter les cas de SLAPP, telles que des règles de révocation anticipée des SLAPP et autres actions en justice ayant pour but d'empêcher la participation du public, qui devraient inclure des sanctions civiles ou des amendes administratives, la prise en compte des motifs abusifs même si la poursuite ou l'action n'est pas rejetée, ainsi que les coûts et les dommages subis par la victime (économiques, atteintes à la réputation, psychologiques ou autres).

La Commission est également invitée à sensibiliser les juges et les procureurs de l'UE aux SLAPP.

Mesures non contraignantes possibles

Les députés ont souligné le besoin urgent d'un fonds solide pour soutenir les victimes de SLAPP et les organisations qui les soutiennent, à condition que les fonds soient directement utilisés pour les frais de justice ou la fourniture d'une aide juridique et d'un soutien psychologique.

Complémentarité avec d'autres instruments et politiques

Le Parlement considère que les nouvelles mesures législatives et non législatives anti-SLAPP devraient compléter d'autres instruments et politiques de l'UE. Les mesures adoptées au niveau de l'Union devraient être complémentaires avec les autres outils disponibles, tels que le mécanisme pour la protection de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux, les politiques de lutte contre la corruption et les programmes financiers actuels destinés à soutenir la société civile et les systèmes judiciaires.

